



Tél/fax : 04 90 75 40 01
e-mail :
secretairegenerale@villars84400.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de Vaucluse

Mairie
de
VILLARS
84400

**ARRETE DE DELEGATION TEMPORAIRE DANS LES FONCTIONS D'OFFICIER DE L'ETAT CIVIL
POUR UN CONSEILLER MUNICIPAL (CÉLÉBRATION D'UN MARIAGE)**

N° AR-2024-0029

La Maire de la commune de VILLARS

Vu les articles L. 2122-18 et L. 2122-32 du Code Général des collectivités territoriales

Vu le procès-verbal de l'élection du maire et des adjoints en date du 3 juillet 2020

Considérant qu'aucun adjoint ne pourra assurer la célébration du mariage le 25 mai 2024 à 16h30.

Considérant que les Conseillers municipaux, premiers inscrits dans l'ordre du tableau, sont eux-mêmes empêchés.

ARRETE

Article 1 : Monsieur CORNAND Jean-Baptiste, Conseiller municipal, est délégué pour remplir le 29 juin 2024 les fonctions d'Officier d'Etat Civil, notamment pour célébrer le mariage de Madame ETIENNE Anne et Monsieur LANDIER Remy.

Article 2 : La Secrétaire de mairie est chargée de l'application du présent arrêté qui sera publié et notifié à l'intéressée et dont une ampliation sera transmises à Monsieur le Préfet de Vaucluse et au Procureur de la République.

Fait à Villars le 21 juin 2024

Le Maire,

Sylvie PEREIRA



Accusé de réception en préfecture
084-218401453-20240625-AR-2024-0029-AI
Date de réception préfecture : 25/06/2024